

Zeitschrift: Domaine public
Herausgeber: Domaine public
Band: - (1978)
Heft: 443

Rubrik: Point de vue

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 29.03.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

Un vote, une étape

tème actuel de sécurité sociale charge les « actifs » du poids des prestations concernant les personnes âgées, mais il met aussi, pour l'essentiel, au compte des parents, les charges pour les jeunes... On voit quel est le cumul organisé pour les générations qui élèvent des enfants ! Et dire que d'aucuns réclament un réveil de la natalité pour financer l'avenir de l'AVS !

On peut légitimement soutenir que cette polarisation excessive de l'attention sur les personnes âgées et les « charges » inhérentes à leur entretien nous condamne à perpétuer une politique sociale en quelque sorte atrophiée — avec toutes les conséquences que l'on commence à percevoir nettement pour les catégories de personnes laissées dans l'ombre, les femmes, par exemple, et spécialement les

Structure de la population suisse 1900-1970-2000

Classe d'âge	1900	1970	1975	2000
0-19	41 ¹	31	29	23
20-59	50	53	53	55
60-+	9	16	18	22
Ensemble	100	100	100	100
Inactifs jeunes ²	41 ¹	31	29	23
Inactifs vieux	9	16	18	22
Total des « dépendants »	50	47	47	45

Pour 100 actifs

potentiels...	100	100	100	100
Inactifs jeunes	82 ³	58	54	42
Inactifs vieux	18	30	34	40
...total des inactifs	100	88	88	82

¹ Chiffres de cette partie du tableau en %.

² Précisions sur le vocabulaire utilisé : nous nommerons « potentiellement actifs », la classe d'âge de 20 à 59 ans (parmi lesquels environ 70 % travaillent), « jeunes inactifs » les moins de 20 ans, et « vieux inactifs » les plus de 60 ans, l'approximation de ces classes d'âge se compensant en définitive.

³ On quitte les % dans cette dernière partie du tableau.

mères d'enfants en bas âge (assurance-maternité). Recentrer notre politique sociale, dans cette optique, c'est d'abord dépasser les idées reçues sur le rôle de l'Etat-providence, confiné dans des mesures compensatrices et réparatrices de protection sociale. C'est élaborer ensuite une politique de société, une politique « sociétale » comme on a pu l'appeler, qui n'est plus une simple dépendance des possibilités économiques du moment, mais qui propose un cadre où seront promues des valeurs « nouvelles », qualitatives, de prévention et de prévoyance, adaptées à une société post-industrielle où l'épanouissement personnel et collectif, l'autonomie devraient prendre la première place.

Utopie, dira-t-on ! Mais comment sortir de ces répétitions usées des slogans de notre politique sociale autrement qu'en trouvant un second souffle ? Il faut admettre une bonne fois que certains schémas sont inutilisables ! Dans notre système économique, par exemple (si l'on veut parler « qualité » de la vie), la croissance économique est aujourd'hui parfaitement compatible avec une dégradation (organisée : des machines pour éliminer des postes de travail, etc.) des conditions de l'emploi. Davantage même, il se pourrait que la situation économique nous permette de financer une politique sociétale, à condition de le vouloir. Considérez quels sont actuellement les investissements consentis pour faire « tourner la machine » : d'abord, les investissements démographiques, qui visent à satisfaire des besoins résultant de l'augmentation du nombre d'habitants ; puis des investissements de renouvellement, destinés à permettre le remplacement d'équipements usés ; et enfin des investissements — pas seulement monétaires ! — de progrès qualitatifs. Il est urgent de mettre en place le cadre social qui permettra d'utiliser les ressources dégagées par la progressive extinction des « investissements démographiques » à une plus grande accélération des investissements qualitatifs. Et admettons, après l'expérience des ron-ron de cette dernière campagne de votations, qu'il ne suffira plus de poursuivre sur la lancée de notre système : après la 9^e revision, la 10^e, etc.

POINT DE VUE

Ecrivez à Furgler !

Tout pouvoir — par définition — tend à limiter tout pouvoir qui pourrait le limiter. Tout pouvoir cherche naturellement sa perpétuation et son extension, de la même façon qu'un gaz tend à occuper tout l'espace disponible.

C'est de la physique élémentaire.

Qu'il s'agisse d'un dictateur, d'un concierge, d'une administration, d'un coq dans un poulailler, d'un sous-chef de rayon, d'une corporation professionnelle, d'un poisson alpha, tout ce qui dispose peu ou prou d'un quelconque pouvoir se préoccupe d'abord de le conserver par n'importe quel moyen, les seules limites étant d'ordre physique, dans le temps et l'espace.

Un équilibre n'est jamais qu'un équilibre entre deux ou plusieurs forces. Et je ne vois pas pourquoi ce qui est valable pour l'univers physique ne le serait pas aussi pour les affaires humaines. C'est triste, mais c'est comme ça.

L'équilibre, c'est l'équilibre de la terreur. Tous les extra-terrestres qui nous ont observés en sont définitivement convaincus. C'est pourquoi ils ne débarquent jamais sur Terre. Ils ont bien trop peur de se mélanger à une bande de cinglés dans notre genre. Ils restent prudemment à l'extérieur de l'orbite de Pluton, consternés mais dignes.

(C'était notre rubrique : « Vous prendrez bien encore un peu de théorie ? Avec du sucre ? »)

Ah ! mais l'amour, me direz-vous !

Je suis pour. Je trouve cela vraiment très bien. Je le recommande vivement à tous ceux que cela intéresse.

Mais c'est l'affaire d'individus. Pas de foules.

Par exemple, le Conseil fédéral ne peut pas aimer les Suisses. Tenez, moi, par exemple, est-ce que le Conseil fédéral me connaît ? Est-ce qu'il m'aime ? Pas du tout. Il se fout de moi comme un poisson d'une pomme. (Je le lui rends bien d'ailleurs. Il pourrait disparaître dans un cyclone que je n'en serais pas pour autant dérangé dans la dégustation de mes tartines matinales.)

Et vous ? Est-ce que le Conseil fédéral vous aime ? Est-ce que M. Kurt Furgler se soucie de vous comme il se soucie de sa fille Claudia, par exemple, qui lui a causé bien du souci ?

Allez, ne répondez pas tous ensemble !

Comment, le Conseil fédéral ne vous aime pas ! Je m'en doutais. S'il ne vous aime pas, comment voulez-vous qu'il vous respecte vraiment ? Il ne peut pas vous respecter puisqu'il ne vous connaît pas. Au mieux, il peut vous craindre, se disant : « achtung, si je leur marche trop sur les pieds, à ces microbes, ils vont gueuler ». Mais si vous ne gueulez pas... il continuera de vous marcher sur les pinceaux, avec la meilleure conscience du monde. C'est son travail. Le vôtre, c'est de gueuler le plus fort possible. La démocratie n'existe pas : ce n'est qu'une affaire de cordes vocales et de capacité pulmonaire. Les Grecs avaient très bien compris ça. Ce n'est pas pour rien que je relis ces temps Xénophon. C'est un garçon très bien.

Mais où voulais-je en venir, je ne sais plus...

Ah ! oui. Il paraîtrait que le nouveau projet de nouvelle constitution fédérale limite habilement et sérieusement les pouvoirs des cantons.

Oh oh.

Eh bien, ça va gueuler.

Du moins, j'espère que ça va gueuler de toutes parts.

Ecrivez lui, au petit père des peuples Furgler. Ne vous gênez pas. C'est tout ce que j'avais à vous dire.

Gil Stauffer

PS : j'ai reçu l'autre jour une photo-carte postale de M. Hans Peter Tschudi, m'invitant à voter oui à la Neuvième Symphonie de l'AVS. Une photo de Tschudi ! Envoyée par l'USS et le PSS ! Non, mais des fois, ils nous prennent pour qui, ces imbéciles ? Tschudi, c'est Notre-Dame de Lourdes, c'est Sainte Thérèse de Lisieux ? Il fait des miracles ?

PPS : un oubli a rendu incompréhensible — mea culpa — le titre de ma dernière chronique : « La

publicité, c'est Hitler ». Voilà la citation : « Toute propagande doit établir son niveau intellectuel d'après la compréhension du plus borné parmi ceux auxquels elle s'adresse ». C'est tiré de *Mein Kampf* et cité par R.-G. Schwartzberg, in « L'Etat-Spectacle », p. 207. Un livre qui n'a pas été lu par les dirigeants de l'USS et du PSS, ni par M. Tschudi (livre de poche).

PPPS : mon copain François (ex-honorable contrebandier) écrit des poèmes. Les Editions Bertil Galland ne devraient pas tarder à publier un recueil de sa plume intitulé « Le Cercle du Froid ». Dès que vous le verrez, achetez-le. Il vous rafraîchira pendant les chaudes journées d'été. (C'était notre rubrique « Les copains d'abord ». D'ailleurs, je devais cela à François puisque j'ai mis à plat la batterie de sa voiture, récemment, et qu'il en était vert de rage. Ces poètes automobilistes, ils n'ont pas le sens du relatif...)

GENÈVE

Les perles gouvernementales

Tous les six mois le Conseil d'Etat genevois communique au Grand Conseil un rapport sur « les questions fédérales importantes » ; il y donne en résumé les réponses qu'il a faites à l'occasion des procédures de consultation conduites par Berne.

Dans la dernière livraison de janvier le gouvernement genevois se livre à une opération-vérité : à propos d'un projet de loi sur la protection de la vie privée il répond au Conseil fédéral qu'« ...il ne serait pas réaliste de proscrire purement et simplement les procédés de poursuite et de prévention pénales par la surveillance ou l'écoute en matière de télécommunications. Cela se pratique maintenant sans base légale et la plupart du temps à l'insu des personnes touchées. Il suffit d'utiliser habilement ces procédés pour placer le prévenu devant des preuves classiques et concrètes déduites d'intrusions techniques dont le dossier ne porte aucune trace ».

En bref : vive les écoutes téléphoniques et autres gadgets électroniques ; si législation il doit y avoir qu'elle n'empêche pas leur utilisation. D'ailleurs même sans base légale on s'en sort très bien ; question d'habileté. Il suffit d'être moins naïf que la justice bâloise qui, dans un procès contre deux responsables d'un comité de soldats, a mentionné l'utilisation des écoutes téléphoniques pour confondre les prévenus ; ce qui lui a valu d'être réprimandée par le Tribunal fédéral.

Reste le fait, grave, qu'aucun organe indépendant n'est habilité à contrôler cette forme de violation de la sphère privée par les enquêteurs. Le parlement fédéral lui-même, à la requête de Kurt Furgler, a renoncé à se donner cette compétence !

Dans le même rapport, le gouvernement genevois, à propos de la révision de la loi sur l'énergie atomique, approuve l'introduction de la clause de besoin : toute autorisation nouvelle en matière d'installation atomique est subordonnée à la preuve qu'il existe un besoin réel d'énergie ; mais le Conseil d'Etat est d'avis qu'il faudra tenir compte du préavis des producteurs d'électricité ; ces derniers seraient les mieux à même d'évaluer les besoins et auraient fait la preuve qu'ils ont toujours su proportionner l'offre à la demande.

L'exécutif genevois veut rire : les entreprises électriques, bien qu'aux mains des collectivités publiques, se sont toujours comportées comme des entrepreneurs privés ; elles ont constamment cherché à accroître leur part du marché et donc à pousser la demande. Tenir compte de leur préavis en matière de besoin revient à demander aux chasseurs s'il est opportun d'interdire la chasse.

Ces deux exemples montrent bien l'inconsistance, le peu de sérieux du gouvernement genevois lors des procédures de consultation (qu'en est-il des autres cantons ?) Plutôt que de renforcer le fédéralisme, la consultation des cantons ne semble que servir de chambre d'écho aux idées reçues. Les populations cantonales sont bien mal servies par leurs gouvernements.